

Entrepreneur : comment s'organiser avant son départ en vacances ?

Juillet 2024 / Temps de lecture estimé : 2 minute(s)

De nombreux entrepreneurs peinent à prendre des congés tout au long de l'année. Ainsi, selon une étude IFOP de mai 2023, plus de 6 entrepreneurs sur 10 prennent moins de trois semaines de vacances par an !

Pourtant, le manque de repos peut fortement nuire à l'efficacité, et au bon fonctionnement général de l'entreprise. On estime que plus de 15% d'entrepreneurs présentent des risques élevés de burn-out, en raison des responsabilités qui pèsent sur eux ou encore du manque de repos lié à une surcharge de travail.

Vous l'aurez compris, partir en vacances est indispensable, même (et surtout) quand on est indépendant. Voici donc 3 règles à appliquer pour faciliter la prise de congés.

Règle n°1 : anticiper

L'anticipation est la clé d'un départ en congés réussi. Pour cela, il convient de préparer ses équipes en répartissant les rôles et missions de chacun. En votre absence, le suivi sera ainsi effectué et vous pourrez partir serein.

Si vous avez une entreprise individuelle et que votre travail ne peut pas être délégué, pas de panique. Faites une liste des tâches à accomplir avant de partir, par ordre de priorité : prévenir les clients de votre départ en vacances, traiter les dernières urgences, terminer telle ou telle mission, vérifier la trésorerie, régler les fournisseurs, préparer un mail de réponse automatique, etc.

Ensuite, communiquez suffisamment à l'avance à votre clientèle et à vos partenaires commerciaux les dates de fermeture de votre entreprise. Et ne vous inquiétez pas : faire une pause ne mettra pas en péril votre activité.

Règle n° 2 : se préparer financièrement

L'aspect financier doit être organisé à l'avance car, à l'inverse des salariés, vous ne disposez pas de congés payés.

Pour cela, commencez par déterminer le nombre de jours de congés souhaités sur une année. Établissez également un budget pour vos vacances. Ensuite, déterminez le montant de votre épargne mensuelle consacrée aux congés. Pour ce faire, il convient de diviser votre budget vacances par le nombre de mois travaillés.

Par exemple, vous souhaitez prendre 5 semaines de vacances par an, avec un budget total fixé à 3000 euros. Le calcul sera le suivant :

$$3000 / 11 \text{ (nombre de mois travaillés dans l'année)} = 272 \text{ euros}$$

Chaque mois, lorsque c'est possible, vous devez donc épargner 272 euros pour vos congés.

Règle n°3 : automatiser ce qu'il est possible d'automatiser

Aujourd'hui, il est possible de programmer et d'automatiser de nombreuses tâches. Grâce à l'automatisation, vous pouvez donc prendre de l'avance et partir en vacances l'esprit léger. Par exemple, vous pouvez automatiser :

La gestion administrative de votre entreprise (en générant des factures, en envoyant des messages d'absence, etc.) ;

Les publications sur les réseaux sociaux ;

La publication d'articles de blog, d'épisodes de podcast, de newsletter, etc.

N'hésitez donc pas à en profiter.

Pour être "utiles", les vacances doivent être reposantes. Pas question, donc, de rester connecté en permanence. Sauf nécessité absolue, faites l'effort de laisser votre téléphone et votre ordinateur professionnel au bureau, et engagez-vous à ne pas consulter vos emails pendant vos congés. Vous aussi, en tant qu'entrepreneur, avez droit à la déconnexion.